



L'Amarrage

Journal communautaire
de Rivière-au-Tonnerre/Sheldrake
Juin 2026



PROGRAMMATION ÉTÉ 2026



Vince
Lemire

Richardson
Zéphir

Sam
Vigneault

Louise
Latraverse



JEUDI
2 JUILLET 20H

MERCREDI
15 JUILLET 20H

MERCREDI
5 AOÛT 20H

DIMANCHE
9 AOÛT 20H

Fiers commanditaires



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec



Salle de diffusion
de la
Shed-à-Morue



MISE EN VENTE:

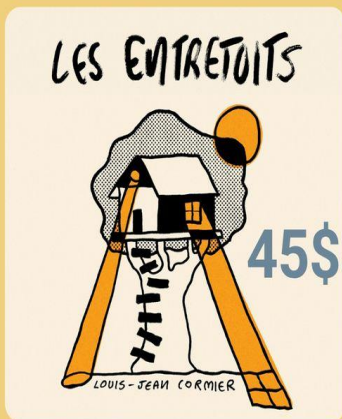
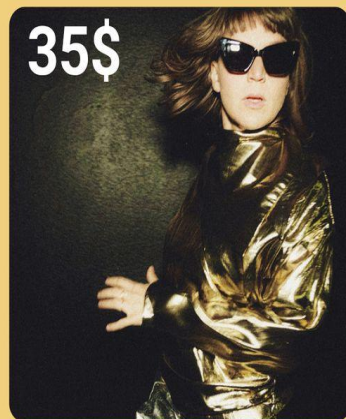
FORAITS: LUNDI 18 MAI 9H
BILLET INDIVIDUEL: 28 MAI 9H

Feu toute!

Louis-Jean
Cormier

Viviane
Audet

Guillaume
Pineault



MERCREDI
12 AOÛT 20H

JEUDI
20 AOÛT 20H

VENDREDI
21 AOÛT 20H

VENDREDI
28 AOÛT 20H



AVIS PUBLIC

La Municipalité de Rivière au Tonnerre est à la recherche de :

PRÉPOSÉS(ES) À L'ACCUEIL TOURISTIQUE ET À LA MISE EN VALEUR PATRIMONIALE

POSTES SAISONNIERS À TEMPS PARTIEL

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Accueillir les visiteurs et touristes à l'église de Rivière-au-Tonnerre
- Assurer l'ouverture et la fermeture du bâtiment
- Veiller à la surveillance des lieux et au respect des consignes de sécurité
- Fournir de l'information touristique, historique et patrimoniale aux visiteurs
- Répondre aux questions du public et orienter les visiteurs
- Compiler les statistiques de fréquentation
- Maintenir les lieux propres et accueillants
- Exécuter toute autre tâche connexe visant à assurer un environnement propre, sécuritaire et accueillant pour les visiteurs ainsi qu'à favoriser la mise en valeur du patrimoine local

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

- Avoir un intérêt pour le patrimoine, l'histoire locale et le tourisme
- Posséder de bonnes aptitudes pour le service à la clientèle
- Être autonome, responsable et ponctuel
- Avoir de bonnes habiletés en communication
- Être capable de travailler seul(e)
- Une connaissance de l'histoire locale constitue un atout

AUTRES EXIGENCES :

- Exercer les fonctions dans un cadre neutre et non confessionnel
- Adopter une attitude respectueuse envers les visiteurs et les citoyens
- Avoir le souci de représenter positivement la Municipalité
- Être disponible selon l'horaire établi pour la saison estivale

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Deux postes saisonniers à temps partiel
- Période d'emploi : du 21 juin 2026 au 30 août 2026
- Horaire alterné de 3 jours une semaine et 4 jours la semaine suivante
- Journées de 8 heures
- Travail de jour
- Salaire : 16,60 \$ / heure

Les personnes intéressées devront soumettre leur candidature **avant 14h00 le 11 juin 2026** à l'adresse suivante :

DIRECTION GÉNÉRALE Municipalité de Rivière-au-Tonnerre

473, Jacques-Cartier, Rivière-au-Tonnerre (Québec), G0G 2L0

Courriel : dg@riviere-au-tonnerre.ca

Télécopieur : 418-465-2956

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre souscrit à l'égalité à l'emploi. Nous remercions tous les postulants toutefois, seuls les candidats sélectionnés seront contactés.



« Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. »

— Henri Lacordaire



« La rigueur des procédures est le seul rempart contre l'arbitraire et l'injustice. »



« Commencer par faire une exception, c'est finir par abolir la règle. »

Le service d'inspection municipale

Avec l'arrivée de la belle saison, plusieurs citoyens profitent de la période estivale pour réaliser différents projets et travaux sur leur propriété, qu'il s'agisse de rénovations, d'aménagements extérieurs, d'installations diverses ou d'entretien général.

Comme à chaque année, le service d'inspection municipale a débuté ses visites de terrain sur le territoire afin d'assurer l'application des règlements municipaux et d'accompagner les citoyens dans leurs démarches.

Ces visites permettent également de répondre aux questions, de prévenir certaines problématiques et de s'assurer que les travaux réalisés respectent les normes en vigueur pour le bien-être et la sécurité de tous.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les situations tendues font partie du quotidien municipal : appels, plaintes, confrontations au comptoir.

Pourquoi la Municipalité doit-elle suivre des règles et des procédures ?

Comme les citoyens, la Municipalité doit respecter plusieurs lois et règlements dans la gestion quotidienne de son territoire. Que ce soit pour l'urbanisme, les permis, les nuisances, la sécurité ou les travaux, des règles existent afin d'assurer un traitement juste et équitable pour tous.

Lorsqu'un citoyen présente une demande ou réalise un projet, la Municipalité ne peut pas simplement autoriser ou refuser selon les circonstances ou les préférences de chacun. Des procédures précises doivent être suivies et chaque dossier doit être analysé selon les mêmes critères prévus par la réglementation.

Il peut arriver qu'une situation soit tolérée temporairement afin de permettre à un citoyen d'effectuer les démarches nécessaires pour se conformer. Toutefois, une tolérance ne constitue pas une autorisation officielle ni un droit acquis.

Ces règles et processus sont importants puisqu'ils permettent :

- d'assurer l'équité entre tous les citoyens ;
- de protéger la qualité de vie dans notre milieu ;
- de maintenir un environnement sécuritaire et harmonieux ;
- d'assurer une gestion responsable et transparente de la Municipalité.

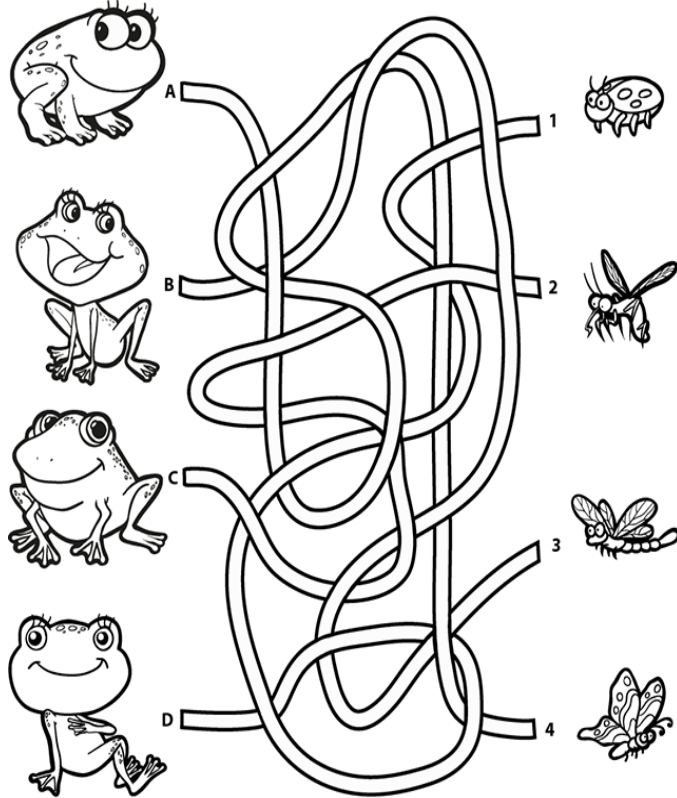
Les élus ainsi que les employés municipaux travaillent quotidiennement afin d'accompagner les citoyens et de trouver des solutions lorsque cela est possible, tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

Le respect et la collaboration demeurent également essentiels dans les échanges. Les questions et les demandes sont toujours bienvenues lorsqu'elles se déroulent dans un climat courtois et constructif.

En travaillant ensemble dans le respect des règles communes, nous contribuons tous à faire de notre municipalité un milieu de vie agréable, sécuritaire et équitable pour l'ensemble de la population.

Jouons un peu!

Utilise des crayons de différentes couleurs pour relier chaque grenouille à l'insecte qu'elle a attrapé.



© turbulus.com

Si un problème a une solution, alors il est inutile de s'en inquiéter ; s'il n'en a pas, s'inquiéter n'y changera rien.
Proverbe tibétain

Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.
Proverbe français.

Si ce que tu as à dire n'est pas plus beau que le silence, alors tais-toi.
Proverbe arabe

Demande conseil à ton ennemi et fais le contraire.
Proverbe africain

LIGHT

		5		6			
	8			6		4	4
3			9			7	
6					2		
		6					3
	7			1			3
7		1	3			3	
		4			4		

MEDIUM

	2						3
			4				
		5			4		
5		8				4	
	8			4	6		4
		7		4			
			7			4	
3							4

MASTER

1		7		9			9
	6			5		5	
		9			6		
3		3		1			7
	4	3			1		
		5		1			6
				8			
8		8	7			5	
					7		

EXPERT

							9
	5						
		1		7			
1		7			5		
							9
9							



AVIS PUBLIC

Nettoyage du réseau

Rivière-au-Tonnerre, juin 2026—Le Service des travaux publics de la municipalité procédera au nettoyage du réseau d'aqueduc sur le territoire de Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake.

Ces travaux débuteront à Rivière-au-Tonnerre **le mardi 9 juin 2026 dès 7h30 jusqu'à 17h00 et se poursuivront le mercredi 10 juin de 7h30 à 17h00 ainsi que le jeudi 11 juin de 7h30 à 17h00.**

Et pour Sheldrake **le mardi 16 juin 2026 dès 8h00 jusqu'à 17h00.**

Cette opération consiste à débarrasser les conduites de distributions d'eau des dépôts accumulés.

Des variations de pression et une coloration différente de l'eau pourraient se produire temporairement. Il serait donc recommandable durant cette période de vérifier la qualité de l'eau avant son utilisation pour les usages domestiques et de consommation et, au besoin, la laisser couler quelques minutes jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé sa limpidité.

Si vous prévoyez faire une lessive, nous vous suggérons de le faire après 18h et de vérifier au préalable la coloration de l'eau.

Sachez qu'il n'y a aucun danger sur la qualité bactériologique de l'eau; elle demeure potable en tout temps.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience pendant cette opération de nettoyage du réseau d'aqueduc.



Municipalité de Rivière-au-Tonnerre
473, Jacques-Cartier,
Rivière-au-Tonnerre, G0G 2L0

AVIS À LA POPULATION

TRAVAUX EN COURS À LA PROMENADE DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre informe les citoyens que les travaux de réfection de la promenade sont maintenant en cours.

Nous demandons à tous les usagers de respecter la signalisation, les affiches indiquant les travaux en cours ainsi que les barrières de sécurité installées sur le chantier. L'accès au secteur des travaux doit être limité aux résidents qui doivent se rendre à leur propriété ainsi qu'aux personnes ayant à visiter les résidences situées à proximité des travaux.

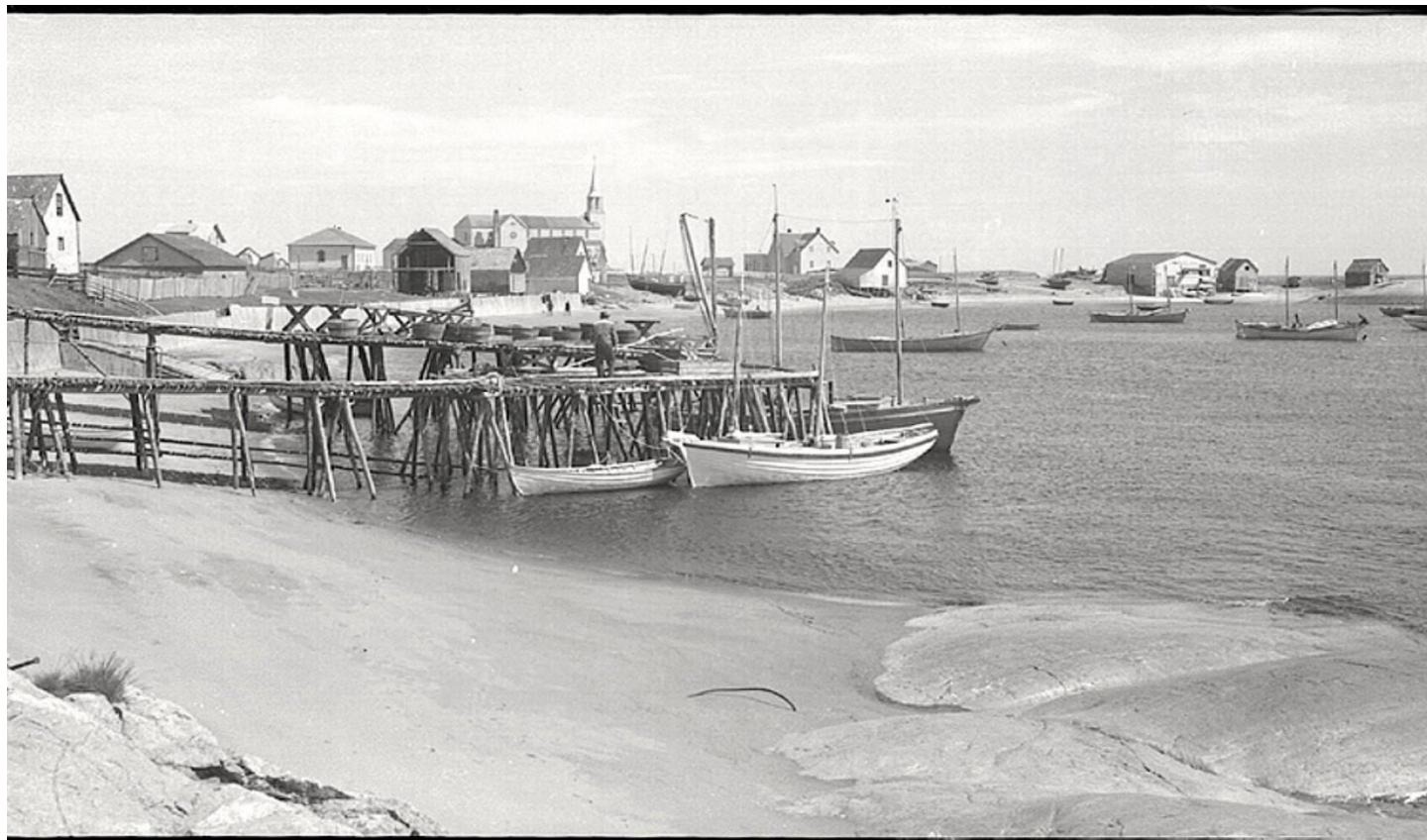
Afin de permettre à l'entrepreneur de réaliser les travaux de façon sécuritaire et efficace, celui-ci travaille selon un horaire de **10 jours de travail suivis de 4 jours de congé**. En raison des contraintes liées aux marées, les travaux peuvent débuter très tôt le matin, soit dès **5 h 30**.

La durée des travaux est estimée entre **quatre à six semaines**, selon les conditions météorologiques et l'avancement du chantier.

Nous remercions la population pour sa collaboration, sa prudence et sa compréhension durant cette période. Ces travaux permettront d'améliorer cette infrastructure importante pour notre communauté.

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre

Le site de la promenade à une autre époque



La reconstruction en cours



Bonjour,

L'Organisme de bassin versant Duplessis a le plaisir de vous informer que notre équipe sera présente du 15 au 19 juin à Rivière-au-Tonnerre afin de réaliser la caractérisation de certains ruisseaux.

Il y a de cela 2 ans, l'OBV avait obtenu l'autorisation de faire des transects à travers les ruisseaux qui passent occasionnellement sur des terres privées. Nous envoyons ce message pour confirmer notre présence cet été. Notre étude concerne le ruisseau du Lièvre, qui s'écoule parallèlement à la rue de la Bellevue, ainsi qu'un autre qui le rejoint et qui longe la route 138.

Cette démarche vise à mieux connaître l'état des cours d'eau, leurs habitats ainsi que le comportement de l'eau, afin de proposer des actions adaptées aux réalités locales et d'éventuels projets de restauration.

Les travaux consisteront principalement en des relevés sur le terrain (transects) le long des ruisseaux. Des prises de vue aériennes par drone pourraient également être effectuées pour documenter la végétation. À noter qu'aucun aménagement ne sera réalisé dans les cours d'eau cet été.

Nous tenons à vous assurer que nos déplacements seront réalisés de manière discrète et respectueuse, sans perturber votre tranquillité. Notre équipe sera également heureuse de discuter du projet avec vous si nous vous croisons sur le terrain.

Nous vous remercions de votre collaboration et demeurons disponibles pour toute question concernant le projet.

Au plaisir de vous croiser!

Cordialement,

L'équipe de l'Organisme de bassin versant Duplessis



HORAIRE ESTIVAL DU BUREAU MUNICIPAL 2026

Afin de permettre aux employés de profiter de cette période de vacances pour faire le plein d'énergie.

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre passera à l'horaire d'été pour les employés administratifs.

Le bureau municipal sera ouvert;

les mardis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 à compter de la semaine du 28 juin et ce jusqu'au 9 août inclusivement.

Exceptionnellement à cause du congé de la Fête Nationale du Québec, pour la semaine du 21 juin; le bureau municipal sera ouvert le lundi 22 juin et le mardi 23 juin.

Le retour aux heures d'ouvertures régulières se fera le lundi 10 août à 13h00

À noter que l'horaire des employés du service des travaux publics reste le même.

Il est aussi important de mentionner qu'en dehors des mardis et mercredis, il est toujours possible de laisser un message sur la boîte vocale au bureau municipal pour toutes **URGENCES**.

On entend par **URGENCES** par exemple; *fuite d'eau, bris d'égout, entrave à la circulation.*

Merci de votre compréhension!





MUNICIPALITÉ DE Rivière-au-Tonnerre

Attention! Pour Rivière-aux-Graines, Chaloupe et Baleine.

Vous devez téléphoner au bureau pour donner votre nom et votre adresse pour le ramassage.

Collecte des gros rebuts

Pour le secteur de Sheldrake et Rivière-au-Tonnerre, la collecte se fera les 22-23 et 25 juin 2026 et pour les villégiateurs, le 30 juin, les 1-2 juillet 2026.

Gros rebuts acceptés :

On entend par gros rebuts acceptés, les rebuts encombrants d'origines résidentielles comprenant laveuse, sécheuse, cuisinière, réfrigérateur, chauffe-eau, lit, matelas, les meubles en général, téléviseur, micro-ondes, appareils électroniques, bicyclette, jouets etc, métaux ferreux et non ferreux.

Gros rebuts non acceptés :

Les sacs à ordures, les boîtes de carton, les matériaux de construction, de rénovation ou de démolition, les portes, les fenêtres, revêtement extérieur d'immeubles, bardeaux d'asphalte, bois, brique, résidus de garages, de hangars, etc, résidus de fondation et blocs de de ciment, agréments de pierre, les pneus, les contenants d'huiles ou de peintures usées, les solvants, les batteries d'auto, bonbonnes de gaz, les câbles d'acier, les branches d'arbres, autres rebuts de végétaux de toutes sortes.

Les amoncellements de rebuts de toutes sortes ne seront pas ramassés et il est requis de placer les métaux ferreux à part des autres rebuts acceptés.

Merci de votre collaboration!



Association du hockey mineur de Sept-Îles

C'est une journée mémorable pour les joueurs de la Côte-Nord!
Toutes nos félicitations à Thomas Bond pour sa sélection au sein de la LHJMQ! 🏒🔥

Un joueur avec une éthique de travail irréprochable et un modèle pour nos jeunes.

Félicitations encore Thomas et bon succès!

SAINT JOHN SEA DOGS

REPÊCHAGE

THOMAS BOND

RANG 210

RONDE 12^{ÈME} RONDE

UML REPÊCHAGE 2026

L'AVENIR EST À NOUS

Thomas Bond is shown wearing a black and gold Saint John Sea Dogs jersey with the number 3, CCM and Knapper logos, and a large gold and black "ELITES SAINT JOHN" patch. He is holding a hockey stick and smiling.

La Maison du Tonnerre

POPOTE ROULANTE JUIN 2026

Mardi le 02: Soupe aux légumes, sauce saumon gratiné, gâteau chocolat.

Mercredi le 03: Soupe à l'oignon, hamburger steak, tarte aux pommes.

Jeudi le 04: Salade, brochette de poulet, gâteau jello.

Mardi le 09: Soupe riz et vermicelles, pâté chinois, galettes à la mélasse.

Mercredi le 10: Salade, spaghetti, Tartelette

Jeudi le 11: Crème de brocoli, médaillon de porc, mille-feuille.

Mardi le 16: Soupe du jour, Sloppy Joe gratiné, salade de fruits

Mercredi le 17: Crème de légumes, cuisse de poulet, gâteau à l'orange.

Jeudi le 18: Salade, pizza, cornet à la crème.

Bon été !

Prenez bien soin de vous.

La popote sera de retour le 1^{er} Septembre

LES REPAS AU COÛT DE 7\$ SONT OFFERTS AUX PERSONNES DE 65 ANS+, À CELLES EN PERTE D'AUTONOMIE, AUX MALADES OU AUX PERSONNES DANS LE BESOIN.

Les menus peuvent changer sans préavis.

Pour commander : 418-465-2922

BON APPÉTIT!

Richère et Véronique

Bonnes vacances d'été à tous les enfants !

Amusez-vous bien et profitez de chaque instant.

Bonnes vacances bien méritées, aux professeurs et au personnel scolaire, profitez d'un repos bien mérité et passez un excellent été !

Relâche scolaire

Profitez des festivals.

**Le 28e Festival de la Famille de Havre-Saint-Pierre se tiendra
du 15 au 19 juillet 2026**



Périodes d'activités :
Date de début et de fin
des opérations :
30 juillet au 2 août

Festivités

**100e Municipalité Rivière-au-Tonnerre-
175e Sheldrake**

7 au 9 août 2026



Bonne St-Jean!

« Chers lecteurs, le journal fait relâche en juillet et en août. Nous vous donnons rendez-vous en septembre pour notre édition de la rentrée ! »



JUIN 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2 	3	4 	5	6
7	8	9 	10	11 	12	13
14	15	16 	17 	18 	19	20  C'est l'été
21 Fête des pères et Journée nationale des peuples autochtones	22	23	24 Fête nationale Du Québec	25 	26	27
28	29 	30			 MUNICIPALITÉ DE Rivière-au-Tonnerre	